



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques
du chevalement du puits de mine de la Découverte à DECAZEVILLE (Aveyron)**

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 9 juillet 2019,
VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que le chevalement du puits de mine de la Découverte, construit entre 1902 et 1904, dernier subsistant parmi les dizaines de puits ayant été bâtis à Decazeville, présente au point de vue de l'histoire et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation tant pour ses qualités propres qu'en tant qu'emblème de l'activité de l'ensemble du bassin minier,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – est inscrit en totalité au titre des monuments historiques le chevalement du puits de mine de la Découverte – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – situé route de Lacaze à DECAZEVILLE (Aveyron), figurant au cadastre section AY, parcelle 3, d'une contenance de 40 035 m², appartenant à la communauté de communes Decazeville-Communauté (SIREN n° 200 067 064), anciennement communauté de communes Decazeville-Aubin, depuis le transfert du 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la fusion de la communauté de communes Decazeville-Aubin et de la communauté de la vallée du Lot.

Le chevalement du puits de mine appartenait à la communauté de communes Decazeville-Aubin par acte de vente passé devant Maître Thierry LOCQUENEUX notaire à Decazeville (Aveyron), le 25 avril 2008 publié au service de la publicité foncière le 21 mai 2008, référence d'enlissement 1204P31 2008P1266, ayant fait l'objet d'une attestation rectificative valant reprise par ordre le 20 juin 2008, publiée au service de la publicité foncière le 25 juin 2008, référence d'enlissement 1204P31 2008P1607,

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 17 - 12 - 20 19

Le préfet de région

Étienne GUYOT

Département :
AVEYRON

Commune :
DECAZEVILLE

Section : AY
Feuille : 000 AY 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 29/05/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES


EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

**Plan annexé à l'arrêté portant inscription
au titre des monuments historiques
du chevalement du puits de mine
de la Découverte à Decazeville (Aveyron)**

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC Antenne de Villefranche-de-
Rouergue
Rue Emile Borel B.P. 245 12200
12200 Villefranche-de-Rouergue
tél. 05.65.65.20.21 - fax 05.65.65.20.27
cdfi.rodez@dgiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

 : Partie inscrite en totalité

